

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, 4 juillet 2022



L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ouvre un nouvel appel à manifestation d'intérêt en faveur des filières agricoles à faible impact sur l'eau

Dans le cadre de son 11ème programme « Sauvons l'eau 2019-2024 », l'agence de l'eau ouvre un [nouvel appel à manifestation d'intérêt](#) du 1er juillet au 31 décembre 2022. Doté de 1,5 million d'euros, il cible les projets des opérateurs des filières agricoles (coopératives et négoce agricoles, collectifs d'agriculteurs, organismes de défense et de gestion de signes de qualité...), des collectivités ou encore des organismes de développement agricole qui projettent de travailler à l'émergence de filières à bas niveau d'intrants. L'agence souhaite ainsi accompagner les acteurs du monde agricole à la mise en place de pratiques et de cultures moins polluantes et plus économes en eau. Les lauréats verront leurs projets financés à un taux pouvant aller jusqu'à 70 %.

💧 Moins de pesticides, moins de nitrates, moins d'eau

Dans le contexte de changement climatique et de pollutions des eaux par les nitrates et les pesticides encore significatives, un des leviers majeurs de la politique d'intervention de l'agence de l'eau est l'accompagnement de la transition des systèmes agricoles vers des pratiques à faible impact sur la ressource en eau, tant du point de vue quantitatif que qualitatif. La mise en place de filières agricoles viables économiquement et durables du point de vue environnemental est essentielle. Développer des filières à bas niveau d'intrants permet d'ancrer le changement de pratiques agricoles dans le temps et sur les territoires.

Avec cet appel à projets, l'agence de l'eau cible l'accompagnement de la phase d'**émergence** de ces filières, c'est-à-dire **les études de faisabilité technique et économique dont les études de marché, les études de détermination des surfaces de cultures bas intrants potentielles à atteindre et l'animation associée et les études agro-environnementales du territoire concerné.**

Les bonnes raisons de développer des filières à bas niveaux d'intrants

- Accroître et pérenniser les changements de pratiques à moindre impact sur la ressource en eau grâce à des revenus sécurisés pour les agriculteurs, la reconnaissance par une marque ou un label
- Agir en faveur du retour au bon état qualitatif et/ou quantitatif des ressources en eau
- Partager, entre acteurs d'un même territoire, un engagement autour de la protection de la ressource en eau

💧 Développer les pratiques et cultures peu impactantes pour l'eau

Les projets pourront concerner, par exemple, une aire d'alimentation de captage, une zone de ressources stratégiques pour l'eau potable ou encore les zones déficitaires en eau et en équilibre précaire. Ils peuvent porter sur des filières basées sur des **modes de cultures peu impactants** (production biologique, pratique de désherbage alternatif aux pesticides sur cultures pérennes, conduite culturale économe en eau, cahier des charges de production ou label intégrant des clauses environnementales ambitieuses, systèmes 100% herbe, systèmes agroforestiers...) et **des cultures ou variétés dont la production est reconnue comme étant intrinsèquement peu impactante** pour la ressource en eau (chanvre, miscanthus, luzerne, sarrasin, systèmes herbagers, sorgho, cépages résistants à la sécheresse ou /et aux ravageurs...).



Informations et dossier téléchargeable sur www.eaurmc.fr/FBNI

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Valérie Santini / 06 33 03 76 24 valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas / 06 64 50 59 50 laurence@plus2sens.com & Leslie Brunner – 06 76 33 55 15 / leslie@plus2sens.com